

Synthèse de la Réunion de proximité Débat public ERIDAN

Date et heure : 9 juillet 2009 à 18h35

Lieu : Saint Laurent des Arbres, Salle Pierre Garcia

Durée : 3 heures

I. Présentation du débat public ERIDAN

Michel GIACOBINO (Commission Particulière du Débat Public) indique que la présente réunion constitue la troisième du genre tenue dans le cadre du projet ERIDAN. Cette série de réunions doit permettre l'expression de tous sur ce projet de canalisation en réflexion, dont le fuseau du tracé évolue en prenant en compte les avis exprimés. Si le projet était accepté, il donnerait lieu à une enquête publique sur un tracé précis.

A l'issue des débats de la première phase, la CPDP rédigera un rapport ; GRTgaz disposera alors de trois mois pour formuler ses engagements. Par ailleurs Michel GIACOBINO présente les membres de la CPDP.

Patrick VACARIS (maire de Rochefort-du-Gard) souhaite que la présentation générale du débat soit écourtée pour laisser place au débat.

Entendant la remarque, Michel GIACOBINO propose d'aborder la présentation du projet.

II. Présentation du projet

Daniel BOURJAS (directeur régional de GRTgaz) explique que la présente réunion est centrée sur l'agriculture et la viticulture.

Georges SEIMANDI (directeur du projet), présente le projet ERIDAN, qui consiste à construire d'ici 2015 une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel raccordée au réseau à ses extrémités à Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit. Ce gazoduc participe de la densification du réseau gazier (32 000 km sur le territoire français), qui est beaucoup moins présent au sud qu'au nord de la France. Ce projet contribuera à diversifier les approvisionnements en gaz et favorisera l'ouverture du marché du gaz. Deux projets de terminaux méthaniers et un gazoduc vers l'Espagne sont en réflexion dans le sud de la France.

Les principes constructifs du projet de canalisation de 200 km sont les suivants :

- éviter les zones urbanisées ou à urbaniser, pour privilégier le passage dans les zones déclarées inondables (un tiers de la longueur de la canalisation) ;

- préserver les potentiels des productions agricoles ;
- conserver la pérennité du patrimoine naturel ;
- limiter les sur-longueurs par rapport au trajet direct.

Jean-Noël CONNANGLE (chef de projet ERIDAN) expose les modalités de réalisation du chantier, les caractéristiques techniques de l'ouvrage, et les impacts prévisibles (pendant et après les travaux). Il ajoute que le chantier, puis l'exploitation de l'ouvrage occasionneront des retombées économiques et sociales bénéfiques. En revanche, une bande de servitude devra être respectée par les propriétaires riverains et il sera nécessaire de limiter l'urbanisation autour de la canalisation. Pour autant, l'ouvrage sera très discret dans le paysage. Par ailleurs il présente le calendrier, en précisant qu'une demande d'autorisation ministérielle déposée en 2010 permettrait de mettre en service la canalisation en 2015.

III. Questions/réponses

Opportunité du projet

Patrick VACARIS (maire de Rochefort-du-Gard) doute de la capacité des élus locaux à se prononcer sur l'opportunité du projet.

Jean-Marie LASNIER (conseiller municipal de Rochefort-du-Gard) souligne la dimension paradoxale du projet dans le contexte actuel de réduction de la consommation d'énergie.

Georges SEIMANDI rappelle que la meilleure énergie existante est celle qui n'est pas consommée, car toute énergie est source de pollution. Ensuite il explique que dans le cadre du Plan d'Investissement Pluriannuel Gaz (PIP Gaz), plusieurs scénarios de consommation d'énergie ont été élaborés, en prenant en compte le prix des énergies et les effets plus ou moins importants des mesures adoptées dans le cadre de Grenelle de l'Environnement. A l'horizon 2020, la consommation d'énergie devrait se situer entre 350 et 500 milliards de m³; la quantité de gaz consommé serait donc stable sur la période. En outre il estime que dans le contexte de « facteur 4 » (objectif de diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050), le gaz constitue une énergie pertinente.

Daniel BOURJAS explique que ce projet s'inscrit dans la dernière édition du schéma d'aménagement des grandes infrastructures gazières en France ; il s'inscrit également dans le PIP Gaz, qui vise à rendre la France plus résistante aux crises d'approvisionnement par des investissements dans les infrastructures.

Jean-Laurent ENS (expert naturaliste à Beaucaire) s'interroge sur l'intérêt de réaliser une canalisation pour résoudre le problème de diversification des sources d'énergie. Cette interrogation lui paraît d'autant plus justifiée que les prévisions de consommation d'énergie font état d'une stabilité entre 2009 et 2020.

Daniel BOURJAS précise que 50 fournisseurs-traders d'énergie interviennent sur le marché ouvert du gaz, et ont donc conclu un contrat avec GRTgaz. Il ajoute que le réseau de transport de gaz naturel en France s'est construit depuis plus de 50 ans en fonction du développement des gisements européens et algériens. Comme il est prévu une réduction de 60 % de la production européenne de

gaz naturel au cours de la décennie à venir, la demande mondiale devrait se tourner vers les gisements en développement (ex : Russie, Iran, Qatar). Cette évolution va se traduire par de profondes évolutions dans les capacités de réception de gaz naturel, qui nécessiteront des investissements dans les infrastructures. Dans un tel contexte, Daniel BOURJAS estime que le projet de canalisation est pleinement justifié.

Georges SEIMANDI rappelle que le transport par canalisation est le mode de transport le plus discret et le plus sûr. Il ajoute à cet égard que la future canalisation permettra de transporter une quantité de gaz équivalente à celle de 3 000 camions par jour.

Présentation de deux études

Laurence FABRI (géographe et responsable du bureau d'études Atelier Territoires et Paysages) explique que GRTgaz a confié à son cabinet la réalisation de deux études : un pré-diagnostic agricole – dont les objectifs étaient d'identifier les enjeux et les sensibilités agricoles à l'échelle des fuseaux d'une part, et de hiérarchiser les fuseaux définis par GRTgaz d'autre part –, et un zoom agro-viticole Gard rhodanien, dont l'objectif était de préciser les enjeux et les sensibilités agro-viticoles à l'échelle des 12 communes concernées. L'échelle du fuseau mis au débat compte 53 % en surface agricole ; 73 % de cette surface sont occupés par des vignes (dont 75 % sont en AOC). Après avoir exposé sa démarche de travail, elle commente les principaux résultats des deux études menées.

Tracé de la canalisation

Patrick VACARIS s'étonne que la rive gauche du Rhône ait d'ores et déjà été écartée du fuseau, alors que le gazoduc existant pourrait sans doute être doublé. D'une manière générale il constate que les territoires sont traversés par de nombreuses infrastructures (ex : TGV, autoroute), qui sont peu appréciées par les populations concernées car leurs inconvénients et leurs impacts ne sont aucunement compensés par des plus-values locales.

Georges SEIMANDI explique que pour des raisons urbaines et géologiques, le contournement par l'ouest est plus judicieux. En outre ce tracé présente un moindre impact sur la viticulture (15 km de vignes, contre 60 km de vignes en contournant par l'est). Par ailleurs il indique que ce projet aura des plus-values à la fois nationales (sécuriser les approvisionnements, bénéficier du meilleur prix pour les consommateurs de gaz) et locales (retombées économiques). Dans le cas où ce projet serait mis en œuvre, il souhaite donc pouvoir rencontrer les élus locaux pour réfléchir à la maximisation des retombées économiques locales du projet. En matière d'urbanisation, il précise qu'une bande de servitude de 10 mètres de part et d'autre de la canalisation devra être respectée. Enfin il explique que le doublement de la canalisation existante sur la rive gauche est réglementairement et techniquement impossible.

Christian PALY (vigneron et président de l'interprofession des vins de Côtes-du-Rhône et de la Vallée du Rhône) souhaite que la présente phase de concertation soit réellement utile au projet, et ne réponde pas uniquement à une logique d'affichage. D'une manière générale il fait savoir qu'il n'est pas favorable au projet, car le tracé envisagé pourrait avoir un impact considérable sur des cultures à très haute valeur ajoutée, qui constituent une source importante de richesse dans la vallée du Rhône. Les vignobles n'étant pas des cultures annuelles, il explique que leur destruction aurait des impacts sur plusieurs décennies. Ces cultures s'organisant autour de micro-parcelles,

Christian PALY estime qu'il serait mensongé de vouloir faire croire que l'impact physique et économique du chantier se limitera au canal emprunté. Par ailleurs il rappelle que le remaniement des sols pourrait se traduire par la perte de l'AOC pour certains crus. Enfin il prévient que les viticulteurs ne manqueraient pas de réagir si le projet venait à impacter le vignoble rhodanien. Ainsi il souhaite que le tracé qui pourrait être finalement retenu permette d'aboutir à un juste équilibre entre les contraintes environnementales, urbaines et économiques (agriculture et viticulture).

Georges SEIMANDI se déclare prêt à faire le nécessaire pour que cesse le climat de suspicion qu'il perçoit entre les aménageurs et les acteurs locaux. Par ailleurs il fait remarquer qu'il ne serait pas possible d'aller du sud des Alpilles et au nord de la Drôme sans passer par le vignoble rhodanien. 32 000 km de canalisations ayant déjà été posés en France, notamment dans des endroits d'appellation prestigieuse, il estime que le passage de la canalisation par un vignoble n'est pas incompatible. Certaines expériences menées en France, notamment dans le Gard, ont montré qu'après quelques années, la vigne reprenait ses droits, sans pénaliser la production. Par ailleurs il explique que la souplesse de passage constitue l'un des atouts du transport d'énergie par canalisation. D'une manière générale il souhaite que le débat public et la poursuite du dialogue permettent d'élaborer une solution véritablement respectueuse de l'ensemble des contraintes identifiées.

Christian PALY s'interroge sur la capacité technique et financière de GRTgaz à sortir du fuseau proposé.

Georges SEIMANDI affirme que ladite capacité de l'entreprise est pleine et entière. Par ailleurs il fait savoir qu'aucun projet de construction de canalisation n'a jusqu'alors entraîné la perte du label pour une appellation. Ainsi il souhaite qu'un dialogue s'instaure avec les viticulteurs pour élaborer un projet aussi peu pénalisant que possible pour les vignobles. Par ailleurs il indique que l'étude à la parcelle permettra de définir précisément le tracé, en privilégiant le fossé lorsque la canalisation doit passer par une parcelle de vignes. Ensuite il explique que les avantages et les inconvénients des différentes variantes de tracé sont à l'étude. Cette analyse doit prendre en compte les enjeux réglementaires et écologiques, ainsi que les enjeux d'usage.

Alain JAUME (Président du Syndicat de Lirac) souligne la multiplicité des contraintes liées à un remaniement de vignes (ex : sens de plantation, palissage, arrosage, etc.). Par ailleurs il s'étonne que Georges SEIMANDI cherche à esquiver certaines solutions, comme le passage de la canalisation par l'ouest. Il prévient que la profession vigneronne n'acceptera pas la mise en œuvre d'un projet qui ne respecte pas son outil de travail.

Georges SEIMANDI estime n'avoir éludé aucune question. Il explique que les aspects structurels mis en avant par Alain JAUME relèveront des études à la parcelle. Au cours de celles-ci, les viticulteurs seront amenés à élaborer le cahier des charges de la remise en état des structures.

Alain JAUME souhaite que le tracé retenu soit le moins pénalisant pour la viticulture. Il rappelle que trois tracés moins pénalisants avaient été présentés lors d'une réunion antérieure. Il regrette que GRTgaz n'affiche pas la même bonne volonté lors de la présente réunion.

Georges SEIMANDI fait remarquer que les solutions pénalisant le moins la viticulture sont toujours à l'ordre du jour.

Alain JAUME doute que l'installation de la canalisation s'accompagne d'un strict respect des niveaux des sols.

Georges SEIMANDI invite les représentants des viticulteurs à aller, en septembre, sur un chantier de transport dans la Beauce, pour observer la technique de tri des terres.

Christian PALY fait remarquer que son unique préoccupation est de sauver la viticulture. Par ailleurs il rappelle qu'en Beauce, la culture du blé n'est pas, contrairement aux vignobles, attachée à son terroir. Il ajoute que la déstructuration d'un terroir d'AOC aurait des impacts considérables sur les vignes. Ainsi il souhaite que les alternatives les moins traumatisantes possibles soient discutées en réunion publique et étudiées par les promoteurs du projet.

Francis FABRE (maire de Domazan) invite GRTgaz à tenir compte du principe de hiérarchisation des productions viticoles dans l'élaboration du tracé, dans la mesure où le remaniement de parcelle relevant d'une AOC pourrait se traduire par la perte définitive de l'appellation. Ainsi il souhaite que le tracé retenu permette d'éviter les parcelles relevant du haut de la pyramide. D'une manière générale Francis FABRE estime que le résultat du dialogue qui sera instauré dans le cadre de ce projet sera la différence entre le premier projet et le projet final.

Les impacts environnementaux du projet

Samuel BOURDIN (habitant dans l'Est de la France) s'interroge sur les modalités de suivi des impacts du projet durant les travaux.

Jean-Noël CONNANGLE répond que l'étude d'impact contient un état des lieux avant travaux, et détaille le tracé de moindres impacts. La phase d'élaboration de ce document durera une année *a minima*. Au cours de cette phase, les parties prenantes définiront des engagements qui feront l'objet d'un plan d'action environnemental. Un comité de suivi s'assurera de l'avancement des travaux et du respect des engagements à l'égard de l'environnement. Sur le chantier, les prestataires seront tenus de respecter des clauses contractuelles en matière de respect de l'environnement ; en outre un spécialiste de la protection de la nature interviendra sur le terrain pour réaliser un compte rendu des opérations.

Christian PALY craint que le chantier ne soit source de poussières, qui sont fortement nuisibles à la culture de la vigne.

Jean-Noël CONNANGLE explique que les impacts environnementaux sont pleinement intégrés dans les contrats faisant l'objet de marchés. Des principes seront donc définis pour ne pas envoyer de poussières sur les cultures (ex : arrosage des pistes, chemin d'accès). Leur non-respect aura des conséquences financières sur les entreprises fautives.

Propositions diverses

Jean-Claude FABREGUE (premier adjoint au maire de Tavel) suggère de transporter par bateau le gaz liquide pour le gazéifier à Saint Avit.

Daniel BOURJAS précise que chaque tracé fait l'objet d'une étude locale prenant en compte les spécificités de la zone étudiée. Par ailleurs il explique que le transport de GNL sur un fleuve est réglementairement impossible.

Jean-Noël CONNANGLE présente le schéma d'enfouissement de la canalisation dans le Rhône. Cette solution n'est pas envisageable, car elle supposerait de remuer des matières malsaines situées au fond du fleuve. En outre elle poserait des problèmes de circulation et de sécurité.

Christian LEPERCHOIX (viticulteur AOC) demande que l'exploitant fasse le nécessaire pour trouver des solutions techniques acceptables par tous, sans privilégier le tracé le moins coûteux.

Jean-Claude BERARD (Mouvement national de lutte pour l'environnement du Gard) suggère d'installer un réseau en fibre optique le long de la canalisation, pour assurer la sécurité de l'installation.

Daniel BOURJAS indique que cette technologie fait l'objet d'expérimentations.

Georges SEIMANDI explique que l'installation d'un réseau de fibre optique constituerait un bel exemple de retombée économique locale.

Inès CHELLY s'interroge sur les risques liés à la présence d'une fibre optique le long d'une canalisation.

Jean-Noël CONNANGLE répond que la fibre optique porte toujours des signaux de très faible puissance électrique.

Michel GIACOBINO précise que la fibre optique ne transporte que de la lumière.

Jean-Laurent ENS propose que le tracé de la future canalisation suive une structure existante, telle que le TGV ou une autoroute.

Jean-Noël CONNANGLE répond que l'application du principe de précaution impose une certaine distance entre deux structures linéaires. Ainsi une ligne TGV et une canalisation de gaz doivent être séparées de près de 500 mètres.

Protocole national

Jean-Marie LASNIER rappelle que GRTgaz a signé un protocole avec l'ONF et la FNSEA. Ainsi il demande pourquoi l'entreprise n'envisage pas de faire de même avec les viticulteurs.

Georges SEIMANDI fait savoir que GRTgaz est prêt à signer un protocole national avec les viticulteurs. Il précise que ledit protocole constitue un fil conducteur pour les négociations locales.

Françoise JOFFRE (GRTgaz) présente le protocole signé avec la profession agricole en 1996, puis amendé en 2004 et 2009. Elle explique que ce document décline les engagements de GRTgaz vis-à-vis du monde agricole, en matière de réalisation des travaux et d'indemnisation. Ce protocole a fait l'objet de déclinaisons locales, par le biais d'avenants rédigés en collaboration avec les Chambres d'agriculture.

M. DERMIN (habitant d'Avignon) souhaite connaître les arguments justifiant le fait de dire que les vignobles présentent plus d'intérêts écologiques que le patrimoine naturel.

Georges SEIMANDI fait remarquer que GRTgaz n'a pas la compétence pour hiérarchiser les différents milieux.

Profondeur de la canalisation

Selon Jean-Claude BERARD, une expérience menée en Belgique en 2006 a montré qu'il n'était pas suffisant d'enfouir une canalisation à 1 mètre de profondeur. Ainsi il demande que le présent projet de canalisation prévoit une profondeur de 1,5-2 mètres. Par ailleurs il souligne le danger que représente la multiplication de l'ambrosie – une plante sauvage allergisante – dans certains couloirs biologiques.

Georges SEIMANDI fait savoir que la profondeur de la canalisation sera définie dans le cadre de l'étude de sécurité, ainsi que du dialogue avec les viticulteurs et les agriculteurs.

Jean-Noël CONNANGLE explique que la profondeur résultera d'un compromis à trouver entre la protection de l'ouvrage, l'usage de la surface des sols, et la prise en compte de l'équilibre des sols dans l'excavation.

Rôle de la CNDP

Georges SEIMANDI souhaite que la CNDP n'émette pas d'opposition aux éventuelles modifications de fuseau qui pourraient être décidées.

Michel GIACOBINO explique que le débat public doit permettre l'expression de toutes les populations concernées. Ainsi une communication devra être faite en direction des communes situées sur le nouveau périmètre du fuseau qui pourrait être défini.

Georges SEIMANDI rappelle que les réunions de débat public font l'objet d'une publicité sur 20 km autour des lieux de réunion.

Patricia WATENBERG (membre de la CPDP) rappelle que la CPDP ne formule aucun avis sur le fond du projet, mais doit en revanche garantir l'expression de l'ensemble des avis.

Francis FABRE estime que le législateur devrait prendre des dispositions pour que soit protégée la possibilité de modifier une infrastructure linéaire (ex : ligne TGV). Ainsi il regrette que certaines anciennes structures linéaires ne puissent pas être doublées du fait de l'urbanisation qui s'est développée à proximité. Il invite la CNDP à clairement tenir compte de son observation dans le cadre des futurs projets auxquels elle sera amenée à participer.

Georges SEIMANDI comprend les traumatismes liés à la création de structures linéaires telles que le TGV. Toutefois il fait remarquer que la canalisation n'aura pas d'effet de coupure sur les cultures.

Michel GIACOBINO rappelle que l'urbanisation réalisée le long des infrastructures linéaires est décidée, non pas par la CNDP, mais par les élus.

Aléas climatiques

Inès CHELLY (conseillère municipale à Tavel) s'interroge sur la technique qui serait utilisée pour éviter qu'en cas de fortes précipitations, la terre recouvrant la canalisation ne soit lessivée. En outre elle demande si des solutions, plus coûteuses mais permettant d'éviter le passage par des terroirs, ont été étudiées.

Jean-Noël CONNANGLE explique que la tranchée sera ouverte un minimum de temps possible lors de l'installation de la canalisation. Il ajoute que la réalisation des tranchés est basée sur un principe simple : la terre excavée à un endroit sera redéposée au même endroit. Enfin il explique que la forte hétérogénéité du sol peut rendre impossible le forage.

Concluant la soirée, Daniel BOURJAS fait savoir que GRTgaz est ouvert au dialogue et à l'examen des solutions suggérées, et Michel GIACOBINO rappelle qu'à cet effet, les plans incluant l'élargissement du fuseau étudié vont être rendus publics.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms suivants :

Christian LEPERCHOIX	6	M. DERMIN	7
Françoise JOFFRE	7	Samuel BOURDIN	7
Jean-Laurent ENS	2, 6		